



Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier\*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.

En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc. ce bulletin technique est émis par la chambre d'agriculture de Haute Corse.





*La chambre d'agriculture de Haute Corse est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

Rédacteur : Frédérique CECCALDI (CDA2B) avec le concours du SIDOC, de L'AREFLEC et du CIVAM BIO CORSE.

### Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

Les paramètres pris en compte sont : le vent (au seuil de 3 sur l'échelle de Beaufort soit 19 km/h selon l'arrêté du 12/09/06 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural), l'humidité (optimale à partir de 60%), la température (comprise entre > 5°C et 25 °C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe	Echelle Beaufort (à 10m de haut)	Description	Signes visibles	Pulvérisation
Moins de 2km/h	Force 0	Calme	 Fumée montant à la verticale	Traitement possible (attention au traitement par temps chaud)
2 à 3.5 km/h	Force 1	Très légère brise	 Fumée s'inclinant selon la direction de l'air	Traitement possible
3.5 à 6.5 km/h	Force 2	Légère brise	 Bruissement des feuilles. Sensation de souffle sur le visage	Traitement possible
6.5 à 10 km/h	Force 3	Brise	 Feuilles et pétioles constamment en mouvement	Conditions limites (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)
10 à 15 km/h	Force 4	Vent modéré	 Petites branches en mouvement. Envol de papiers et de poussières	Traitement déconseillé

#### D'après les prévisions ci-dessous :

**Du 03 au 05 septembre le temps est sec, peu venteux (entre 5 et 15 Km/h) et les températures sont inférieures à 25°C le matin.**

	Mardi 03 septembre	Mercredi 04 septembre	Jeudi 05 septembre
<b>BASTIA</b>	19 ≤ T°C ≤ 30 ; Vent 10 km/h 30 ≤ Humidité ≤ 70 %	19 ≤ T°C ≤ 30 Vent 10 km/h faiblissant à 5 km/h le soir 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	19 ≤ T°C ≤ 29 ; Vent 10 à 15 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 80 %
<b>BELGODERE</b>	21 ≤ T°C ≤ 27 ; Vent 5 à 10 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 90 %	21 ≤ T°C ≤ 27 ; Vent 5 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	21 ≤ T°C ≤ 27 ; Vent 5 à 10 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 90 %
<b>CALVI</b>	22 ≤ T°C ≤ 27 ; Vent 5 à 10 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 90 %	22 ≤ T°C ≤ 27 ; Vent 5 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	22 ≤ T°C ≤ 27 Vent 10 km/h faiblissant à 5 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 90 %
<b>CORTE</b>	13 ≤ T°C ≤ 29 ; Vent 5 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 90 %	13 ≤ T°C ≤ 30 ; Vent 5 km/h 30 ≤ Humidité ≤ 90 %	13 ≤ T°C ≤ 33 Vent 5 km/h le matin et 10 km/h le soir 30 ≤ Humidité ≤ 90 %
<b>OLETTA</b>	17 ≤ T°C ≤ 30 Vent 5 à 10 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	16 ≤ T°C ≤ 30 Vent 10 km/h faiblissant à 5 km/h le soir 30 ≤ Humidité ≤ 90 %	16 ≤ T°C ≤ 30 Vent 15 km/h le matin et 5 km/h le soir 30 ≤ Humidité ≤ 100 %
<b>SAINT FLORENT</b>	22 ≤ T°C ≤ 28 ; Vent 10 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	22 ≤ T°C ≤ 28 Vent 5 km/h le matin forçant à 15 km/h 30 ≤ Humidité ≤ 90 %	22 ≤ T°C ≤ 27 Vent 15 km/h le matin faiblissant le soir 30 ≤ Humidité ≤ 100 %
<b>SAN GIULIANO</b>	21 ≤ T°C ≤ 29 Vent à 5 km/h le matin et le soir 40 ≤ Humidité ≤ 60 %	21 ≤ T°C ≤ 29 ; Vent 10 à 15 km/h 50 ≤ Humidité ≤ 70 %	20 ≤ T°C ≤ 29 ; Vent 15 km/h 50 ≤ Humidité ≤ 80 %

\* Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse - Oléiculture : AREFLEC, CIVAM BIO Corse, CA2B.

## Conseils d'application de la bouillie

L'application des interventions phytosanitaires doit répondre aux impératifs suivants :

- Être suffisamment efficace pour maintenir les niveaux de populations de l'espèce cible en dessous du seuil de tolérance économique.
- La quantité pulvérisée de bouillie doit se limiter au strict besoin en matière active par hectare ou par arbre, en tenant compte de la taille des arbres. Toute perte de produit sur le sol ou par la dérive, devrait être réduite au maximum.
- La répartition du produit doit être homogène sous forme de pulvérisation fine et sous une pression convenable (autour de 6 bars) et ciblée sur les parties de l'arbre où l'espèce nuisible peut être atteinte.
- Avoir le minimum d'effets secondaires sur la faune auxiliaire et le milieu naturel en général.
- L'automatisation de la pulvérisation est vivement souhaitée pour limiter au maximum l'effet des erreurs des manipulateurs.

Les préconisations d'emploi du fabricant doivent être respectées et les traitements effectués pendant les heures fraîches de la journée (très tôt le matin ou tard le soir).

## Recommandations

- Le réglage et le calibrage des pulvérisateurs doivent être effectués régulièrement avant le démarrage de l'application, en particulier le contrôle de la pression et des buses.
- L'usage d'appareils à fonctionnement semi ou totalement automatisé est à encourager.
- Les traitements par temps venté ou très chaud sont proscrits.
- Les applications localisées moyennant l'usage d'un appât empoisonné (insecticide + attractif alimentaire ou phéromonal) contre la mouche de l'olive sont très recommandées.

### MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE*

**D'après le BSV Oléiculture n°7, la pression liée à la mouche de l'olive est importante dans les zones de plaine et d'altitude. Le taux de captures a considérablement augmenté courant août et les développements larvaires dans les olives avec sorties d'adultes sont visibles. Les conditions climatiques sont optimales pour l'activité biologique de l'insecte.**



#### Risques d'attaque de la mouche de l'olive en fonction de l'altitude

	- 100 mètres	100 m > alt. > 300 m	+ 300 m
<b>Températures favorables = apparition de la mouche</b>	Mai	Fin juin – début juillet	Mi juillet
	<b>Risque de forte attaque : septembre-octobre</b>		
<b>Températures défavorables = fin des attaques</b>	Fin novembre	Octobre	Septembre

Le choix de la matière active à utiliser sera raisonné en fonction :

- 1 – **De l'éventualité de renouveler un traitement en octobre** si les températures se maintiennent à ce niveau ;
- 2 – **Des produits déjà utilisés et du respect du nombre d'applications pour chacun** ;
- 3 – **De l'intensité du vol de la mouche.**

Ainsi, en fonction des traitements déjà réalisés et de vos observations :

- **La moyenne journalière de capture est inférieure à 1 mouche et il y a peu de nouvelles piqûres de pontes** : vous pouvez traiter en **préventif** SOIT en renouvelant l'application d'argile blanche, SOIT avec du "Synéis appât" SOIT en utilisant un insecticide à base de Lambda-cyhalothrine ou de Deltaméthrine.
- **Le vol est d'intensité constante et plutôt élevée** (plus d'1 mouche par piège et par jour pendant plusieurs jours) **et on observe beaucoup d'olives piquées** : il vaut mieux utiliser un traitement **curatif** qui couvrira les dégâts d'une partie du vol (environ 10 à 14 jours d'efficacité optimale).

**Les produits autorisés en lutte préventive ou curative sur olivier contre la mouche de l'olive et les conseils de préparation de la bouillie sont sur le bulletin d'avertissement n°4 du 26 juillet 2013**

(Site du syndicat : <http://www.oliudicorsica.fr> => Espace pro => Informations oléicoles => Bulletin d'information technique, le lien direct : [http://www.oliudicorsica.fr/olive-informations\\_oleicoles\\_corse-17.html](http://www.oliudicorsica.fr/olive-informations_oleicoles_corse-17.html)).

### **Informations réglementaires : nombre maximal d'applications et délais de rentrée dans le verger après traitement**



**Attention aux limitations d'usages :**

	Matière active	Nombre maximal d'applications par campagne	Délai de rentrée dans la zone traitée
préventifs	Deltaméthrine (Decis...)	3 applications	6 heures
	Lambda-cyhalothrine (Karate...)	2 applications	48 heures
	Kaolin <b>AB</b>	6 applications	6 heures
	Spinosad <b>AB</b>	4 applications	6 heures
curatifs	Diméthoate	2 applications	48 heures
	Thiaclopride	2 applications	48 heures

### **Informations spéciales sur le lessivage des insecticides par la pluie**

- D'après son fabricant, le **Syneïs Appât** est lessivé à partir de 10 mm de pluie cumulée.
- Il faut 20 mm de pluie pour lessiver **l'argile**.
- La tenue au lessivage des **adulticides** à base de **deltaméthrine** et de **lambda-cyhalothrine** est estimée à 20-25 mm.
- Les produits **curatifs** à base de **diméthoate** et de **thiaclopride** ne sont pas lessivés sauf s'il pleut plus de 25 mm dans les 6 heures qui suivent le traitement.

## PYRALE DU JASMIN – *MARGARONIA (PALPITA) UNIONALIS*

**Des dégâts causés par la chenille de la Pyrale sont observés sur olivier.**

Actuellement le développement larvaire dure 18-25 jours.

**Symptômes et dégâts sur feuilles** : les dégâts ne sont significatifs que pour les arbres jeunes, les pépinières, les greffes et les arbres restructurés (formation de nouvelles charpentières), notamment en raison du retardement de croissance de l'arbre.



### Périodes d'observation et nombre d'observations minimal dans le verger

Mars	Avril	Juin	Août	Septembre
1 observation/mois	2 observations/mois	1 observation/mois	1 observation/mois	2 observations/mois

**Le seuil d'intervention** est de 5 % des feuilles touchées en pépinière et jeune verger.

### Moyens de lutte :

- Principaux **auxiliaires** efficaces : beaucoup d'hyménoptères parasitoïdes.
- **Lutte chimique.**

La lutte chimique n'est justifiée que sur des arbres de 1 à 3 ans. Seuls les lambda-cyhalothrine sont autorisés en France contre cet insecte et sur olivier. Les traitements à base de BT ont toutefois montré une excellente efficacité dans d'autres pays, surtout en doublant l'application à 7 jours d'intervalle.

**Les traitements doivent être appliqués uniquement quand les chenilles sont visibles.**

Le produit est pulvérisé sur l'ensemble de la frondaison dès les premiers signes d'attaque. Ce traitement est à renouveler en cas de pluie ou si la température reste fraîche dans les jours qui suivent la pulvérisation.

- **Lutte Biologique**

Les traitements contre la teigne, à base de *Bacillus Thuringiensis* (conforme aux principes de la lutte raisonnée et admis dans le cahier des charges de l'agriculture biologique) ont un effet sur les chenilles de pyrale.

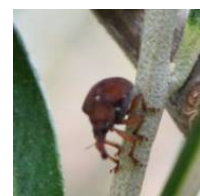
**Application** : pour une efficacité optimale, le produit doit être appliqué **dès les premiers symptômes** de présence de chenilles (perforation de feuilles), lorsqu'elles sont encore jeunes, c'est à dire dès les premiers stades de développement.

**Les produits autorisés sur olivier pour lutter contre la pyrale du jasmin sont sur le bulletin d'avertissement n°1 du 02 avril 2013 (Site du syndicat, le lien direct : [http://www.oliudicorsica.fr/olive-informations\\_oleicoles\\_corse-17.html](http://www.oliudicorsica.fr/olive-informations_oleicoles_corse-17.html)).**

**DANS TOUS LES CAS, PRIVILEGIER LES PRODUITS LES MOINS PENALISANTS POUR L'ENVIRONNEMENT.**

## RHYNCHITE DE L'OLIVIER – *RHYNCHITES CRIBRIPENNIS* (DESBR.)

**Ce ravageur secondaire est cité dans le BSV n°7, il n'y a pas de produits homologués pour lutter contre ce charançon mais il est sensible aux matières actives utilisées contre les autres ravageurs de l'olivier.**



*R. cribripennis*  
Crédit photo : S.  
Bouyrie, Urtaca  
29/07/13

## L'ŒIL DE PAON – *FUSICLADIUM OLEAGINEUM* (*SPILOCAEA OLEAGINUM*)

D'après le BSV Oléiculture n°7, les conditions météorologiques redeviennent favorables au développement de la maladie et à sa propagation en cas de pluie, qui est le principal facteur de dissémination et de températures comprises entre 9 et 25°C (au-delà de 25°C le développement du champignon est ralenti).



Dès l'apparition des taches sur les feuilles :

- **Verger sensible** : protéger votre verger avant les pluies contaminatrices ;
- **Autres vergers** : le seuil d'intervention est de plus de 10% de feuilles ayant développé des taches.
- **Traitements préventifs recommandé** : le cuivre.

Pour des traitements à la **bouillie bordelaise**, il est possible d'utiliser la ½ dose préconisée pour limiter les doses de cuivre métal par hectare.

**Produits autorisés sur olivier pour lutter préventivement contre le champignon sur le bulletin d'avertissement n°1 du 2 avril 2013** (Site du syndicat, le lien direct : <http://www.oliudicorsica.fr/olive-informations-oleicoles-corse-17.html>).

**Note concernant les autres champignons : Lèpre de l'olive (*Sphaeropsis dalmatica* = *Macrophoma dalmatica*), Anthracnose de l'olivier (*Gloeosporium olivarum*).**

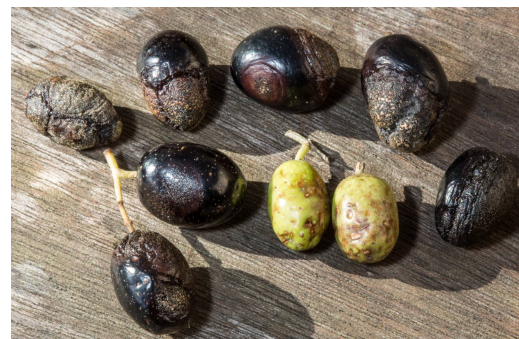
Le BSV Oléiculture n°7 signale également l'augmentation des risques de développement de champignons sur fruits. En effet, avec la fin de l'été, les **dégâts de piqûres dues à la mouche + températures en baisse + humidité/pluies** sont autant de conditions réunies favorisant la contamination et le développement de maladies pouvant occasionner, dans certains cas, d'importantes pertes de récoltes tant quantitativement que qualitativement. Les facteurs de dissémination peuvent être liés à divers insectes (*B. oleae*, la Cécidomyie de l'olive...), au vent et à la pluie.

La **Lèpre de l'olive** (*Sphaeropsis dalmatica* = *Macrophoma dalmatica*), et l'**Anthracnose de l'olivier** (*Gloeosporium olivarum*) appartiennent tous les deux au groupe des Coelomycètes.

L'évolution de ces maladies conduit à une pourriture partielle ou totale de l'olive qui finit par se momifier et tomber.

**Facteurs favorisant les contaminations et les développements de champignons :**

- Les blessures sur l'épiderme du fruit ;
- Les températures inférieures à 25°C ;
- L'humidité due à :
  - l'irrigation : celle-ci crée un micro-climat favorable à la mouche et au développement des champignons, surtout lorsqu'elle est excessive et/ou tardive en cas de récolte des olives à complète maturité ;



Olives atteintes d'Anthracnose de l'olivier : à maturité les fruits portent des taches brunes qui grandissent et peuvent même se rejoindre.



Symptômes caractéristiques de *S. dalmatica* : la maladie affecte exclusivement les fruits encore verts.



- des oliviers insuffisamment taillés : les frondaisons denses offrent un environnement favorable à la mouche et maintiennent un taux d'hygrométrie élevé ;
  - des densités importantes dans les vergers : la proximité des arbres crée une continuité dans la frondaison qui favorise le transport des insectes et la transmission des maladies et maintient également un environnement humide.
- Les déséquilibres minéraux dans les plantes dus à un manque de fertilisation, à une fertilisation excessive notamment en azote, à des apports systématiques d'éléments minéraux sans analyses de sol et/ou foliaire ;
  - Le non-travail du sol sous les arbres favorise probablement le transfert d'inoculum d'une année à l'autre par les olives chutées.

### Mesures prophylactiques :

- Un contrôle efficace de la mouche de l'olive semble primordial pour limiter le développement et la propagation de la maladie : les orifices d'entrée et de sortie qu'elle provoque ont une incidence certaine sur le développement de ces maladies ;
- Tailler régulièrement et suffisamment les arbres ;
- Raisonner l'irrigation et la fertilisation, modérer les apports en azote.

### Lutte :

- Afin de diminuer le taux d'inoculum primaire, il est fortement conseillé de ramasser et d'incinérer les olives chutées sur le sol ;
- Dans les zones endémiques traiter préventivement à la fin de l'été avec des fongicides cupriques.

**Source : *Techniques de production en oléiculture* – Conseil Oléicole International, 2007.**

---

### Information :

Au Parc de Saleccia les samedi 14 et dimanche 15 septembre, dans le cadre des Journées du Patrimoine :

**démonstration de greffage de l'olivier.**

**Parc de Saleccia** : A 4 km d'ILE-ROUSSE, route de Bastia.

[www.parc-saleccia.fr](http://www.parc-saleccia.fr).

Tel : 04 95 36 88 83